



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 12 avril 2021

Délibération n° 2021-046
FINANCEMENT D'UN POSTE ADULTE RELAIS : CONVENTION AVEC L'ETAT - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Héléne DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Thomas DOVICHICI à Christine PEYRE

ABSENTS : 2

Mesdames, Messieurs : Patricia NEDEL, Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bastien RIVIERES

Monsieur Kubilay ERTEKIN, Conseiller Municipal Délégué à la Réussite scolaire et éducative, rappelle à l'Assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de conclure une convention avec l'Etat dans le but de bénéficier de contrats relatifs à des activités d'adultes-relais, tel que prévu par l'article L 5134-101 du Code du Travail.

Ce dispositif existant depuis 1999 est destiné à améliorer les relations entre habitants et services publics avec essentiellement des missions de dialogue social, comme défini dans l'article L 12-10-1 du Code du Travail.

Ce type de contrat de droit privé s'adresse à des personnes âgées d'au moins 30 ans, sans emploi, ou déjà bénéficiaires soit d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) soit d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), sous réserve qu'il soit mis fin à ce contrat, et habitant un quartier prioritaire.

Après avoir obtenu la validation de l'Etat, la Ville souhaite pouvoir recruter un adulte-relais au sein de la Direction de l'Action Educative et de la Famille, à partir d'avril 2021, pour une durée de 3 ans, avec une période d'essai d'un mois, renouvelable une fois, rémunéré sur la base du salaire minimum de croissance.

Un accompagnement spécifique sera mené par la Ville auprès de l'adulte-relais afin de travailler avec lui son projet d'avenir et ainsi favoriser son insertion socioprofessionnelle.

Une convention proposée prévoit le financement du poste à hauteur de 80% par l'Etat, les 20% restant à la charge de la Collectivité. Le montant annuel de l'aide par poste à temps plein est de 19112 €, revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année proportionnellement au salaire minimum de croissance par rapport au 1^{er} juillet de l'année précédente.

L'adulte-relais serait en lien direct avec le public fréquentant les écoles des quartiers prioritaires de Mérignac afin de l'informer et de l'orienter si besoin. Cette mission de « veille active » viendrait contribuer à une évaluation continue des problématiques rencontrées sur le terrain par les familles et les institutions.

En lien direct avec les familles, l'adulte-relais participerait également au développement de l'action éducative locale et proposerait des animations sur les sujets se rapportant à la relation parents/enfants et familles/institutions en partenariat avec les acteurs de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L 5134-101 et L12-10-1,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 1^{er} avril 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le recrutement d'un adulte-relais ;

ARTICLE 2 : d'approuver les termes de la convention avec l'Etat se traduisant par le dépôt d'un dossier de candidature employeur tel que présenté ci-jointe ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 12 avril 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the right.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 13 avril 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.